

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2021-094a**

**L'an deux mille vingt et un, le 1<sup>er</sup> juillet à 18 h**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 25 juin 2021

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 24  
 votants : 28

**OBJET :**

Désignation d'un  
représentant au sein du  
SICTOM

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Céline BOYARD et Mme Valérie Isabelle BONIN.

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrick DARY  
Patrice DELAGE donne pouvoir à Laurent GORYL  
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX  
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Annie ARNAUD

Rapporteur : P. MILLET-LACOMBE

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix est membre du SICTOM pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères sur son territoire haut-viennois ;

Considérant que la Communauté de Communes y est représentée par 13 élus titulaires et 2 élus suppléants étant précisé que chaque commune doit être représentée et que des conseillers municipaux peuvent être désignés ;

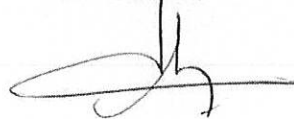
Considérant la démission de Monsieur Henri JACQUES de son poste de représentant de la commune de Ladignac-le-Long ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **désigne** Madame Béatrice LOPEZ SOARES en qualité de représentante de la Communauté de Communes.

Pour cause de rectification d'erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la délibération n°2021-094 ayant pour identifiant unique n°087-248700189-20210701-DC2021530180-DE.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**



**D. BOISSERIE**

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20210701-DC2021530207-DE  
Date de télétransmission : 30/07/2021  
Date de réception préfecture : 30/07/2021



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.